



# BULLETIN

**TRANSPORTATION DISTRICT 140  
DISTRICT DES TRANSPORTS 140**

*International Association of Machinists and Aerospace Workers  
Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale*

**À TOUS LES MEMBRES DE L'AIMTA**

**TRAVAILLANT POUR  
AIR CANADA**

## **PLAINTÉ POUR PRATIQUE DÉLOYALE DE TRAVAIL DÉPOSÉE PAR LE SYNDICAT CONTRE AIR CANADA**

Chers confrères,  
Chères consœurs,

Durant les dernières négociations, l'AIM avait demandé que le plafond des gains maximaux ouvrant droit à pension soit augmenté de 10 000 \$. Air Canada a informé notre équipe de négociateurs ainsi que le médiateur que chaque augmentation de 1 000 \$ imposerait un fardeau financier de 5 millions de dollars au régime en plus d'un fardeau de 500 000 \$ par année à Air Canada sous la forme de cotisations additionnelles. Le transporteur jugeait que ce n'était pas viable. Toutefois, en 2016, Air Canada a changé son fusil d'épaule et a déclaré que le régime était capitalisé à hauteur de 124%. Par conséquent, le transporteur a décidé de se payer un congé de cotisation d'une valeur de 47 millions de dollars et ne versera donc pas un cent en cotisations au régime cette année.

La proposition du syndicat d'augmenter le plafond des gains maximaux ouvrant droit à pension touchait environ 1 200 mécaniciens d'entretien d'aéronef. À l'heure actuelle, ces membres sont les seuls employés d'Air Canada qui n'ont pas droit à une pension calculée sur la base de la totalité de leur salaire normal et dont les prestations de retraite ne seront pas bonifiées malgré les augmentations de salaire ayant été négociées pour eux.

Votre syndicat est donc arrivé à la conclusion que le régime demeurerait viable malgré notre revendication, que l'employeur n'aurait même pas à sortir son chéquier et qu'Air Canada devait le savoir au moment des négociations. Le District des transports 140 a donc déposé en fin d'après-midi le vendredi 14 octobre 2016 auprès du Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) une plainte pour pratique déloyale de travail alléguant qu'Air Canada a induit le syndicat et l'arbitre en erreur et a négocié de mauvaise foi.

Syndicalement,

Fred Hospes  
Président-directeur général  
District des transports 140, AIMTA

FH\mb



**BULLETIN N° 068 ÉMIS LE 17 OCTOBRE 2016  
VEUILLEZ PHOTOCOPIER, AFFICHER ET FAIRE CIRCULER**

VISIT OUR WEBSITE / VISITEZ NOTRE PAGE WEB – <http://www.iam140.ca>

**Halifax** – Tel/Tél. : 902-481-0077 Fax/Téloc.: 902-481-0079  
**Winnipeg** – Tel/Tél. : 204-987-9254 Fax/Téloc.: 204-987-9252  
**Calgary** – Tel/Tél. : 403-250-3708 Fax/Téloc.: 403-250-3707  
**Toronto** – Tel/Tél. : 905-671-3192 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-2948) Fax/Téloc.: 905-671-2114 (Toll free/Sans frais : 1-866-298-0369)  
**Vancouver** – Tel/Tél. : 604-448-0721 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-3140) Fax/Téloc.: 604-448-0710 (Toll free/Sans frais : 1-888-310-1688)  
**Montréal** – Tel/Tél. : 514-336-3031 (Toll free/Sans frais : 1-888-992-1010) Fax/Téloc.: 514-336-3039 (Toll free/Sans frais : 1-866-800-3039)